



Voici le Printemps !

Quelques dates à noter dans vos agendas...

Enquête sur le tri sélectif et l'assainissement
du 21 au 25 mars 2016

Toutes les informations en page 14

Opération Cœur de village - Réunion publique
Le 15 avril 2016 à 18h30

Toutes les informations en page 14

Repas de Printemps
le dimanche 24 avril 2016
Inscriptions : à la Mairie avant le 18 avril

Toutes les informations en page 15

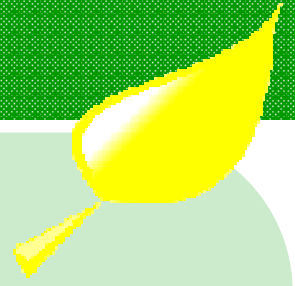
Joie du Printemps

*Au printemps, on est un peu fou,
Toutes les fenêtres sont claires,
Les prés sont pleins de primevères,
On voit des nouveautés partout.
Oh! regarde, une branche verte!
Ses feuilles sortent de l'étui!
Une tulipe s'est ouverte...
Ce soir, il ne fera pas nuit,
Les oiseaux chantent à tue-tête,
Et tous les enfants sont contents
On dirait que c'est une fête...
Ah! que c'est joli le printemps!*

Lucie Delarue-Mardrus

*Poème lu lors de la soirée
'Rencontre en Poème' du 12 mars 2016*





Mesdames, Messieurs,

Cette fois-ci, nous sommes au printemps, c'est aussi le moment que nous choisissons traditionnellement pour l'édition de notre feuille de chou qui correspond à cette saison qui commence et ce afin de vous donner les dernières informations communales et nos prochains rendez-vous pour les manifestations à venir.

Comme nous vous l'avions annoncé précédemment, nous allons procéder au changement de la façade de la boulangerie, l'aménagement de la place de l'église, de l'espace qui se trouve à l'arrière de cet édifice puis la place qui fait l'angle entre la rue de la Guèze, la Grande rue et la rue de la Fontaine.

D'autre part, certains sens de circulation seront modifiés pour rendre certaines rues plus sûres.

Pour évoquer ces changements dans le cadre de notre opération « Coeur de Village », nous vous convions à une réunion le vendredi 15 avril 2016 à la salle des fêtes (Les détails de cette réunion vous sont communiqués dans les pages intérieures).

Ces travaux étant le début de grands changements de notre centre bourg, il est important que vous puissiez être nombreux pour participer à cette réunion.

Vous souhaitant une bonne lecture de cette dernière édition de notre bulletin municipal, je vous remercie d'avance de vos participations à venir à la vie de notre commune.

Eric Legros

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de publication :

Philippe Guillemet

A la mise en page :

Claire Tafoiry

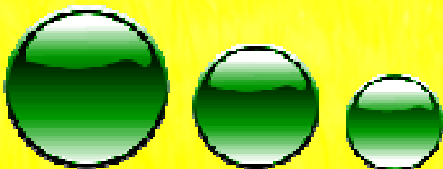
A la relecture :

La commission
Communication

A la reproduction et à la distribution :

Sophie Prella

Les membres du Conseil
Municipal





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

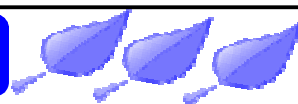
<p>Les membres du conseil municipal</p>	<p>Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Jean Taquet 3^{ème} Adjoint : Denis Granger</p>	<p>Les conseillers : Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye, Valérie Chrétienne (démission : déc 15), Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Céline Védie</p>
--	--	--

<p>Les commissions communales</p> <p>✓ Urbanisme : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Luc Liard.</p> <p>✓ Voirie et Réseaux : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Luc Liard.</p> <p>✓ Bâtiments / Cimetière : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie.</p> <p>✓ Eau et Assainissement : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Luc Liard, Christian Bornet.</p> <p>✓ Communication : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Luc Liard, Mireille Marie.</p> <p>✓ Champrond en Gâtine « Porte du Perche » : Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Mireille Marie. <u>Membre hors conseil</u> : Claude Imhof</p> <p>✓ Appel d'offres : Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros. Suppléants : Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie.</p> <p>✓ Fêtes-Fleurissement : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier.</p> <p>✓ Finances : ensemble du conseil municipal</p> <p>✓ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Luc Liard.</p> <p>✓ Correspondant Défense : Philippe Guillemet.</p> <p>✓ Commerces : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Luc Liard.</p> <p>✓ Impôts directs : <u>Titulaires</u> : Jean-Luc Guibert, Catherine Lunel, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Jean Taquet, Olivier Houdy. <u>Suppléants</u> : Bernard Bigeault, Gérard Durand, Nicolas Javoy, Dominique Renard, Brigitte Wardavoire, Claude Lorin.</p>

<p>Les commissions intercommunales</p> <p>✓ Commission finances : Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Denis Granger.</p> <p>✓ Education sport et culture : Délégués titulaires : Jean-Pierre Brihaye, Philippe Septier. / Délégué suppléant : Luc Liard.</p> <p>✓ Développement Économique : Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Jean Taquet.</p> <p>✓ Aménagement du territoire et environnement : Délégués titulaires : Denis Granger, Céline Védie. / Délégué suppléant : Christian Bornet.</p> <p>✓ Services à la Population : Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet. / Délégué suppléant : Gaëlle Guyon.</p> <p>✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) : <i>Président : Jacky Jaulneau,</i> Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie (5^{ème} vice présidente). / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet.</p> <p>✓ Regroupement pédagogique : Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.</p> <p>✓ Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) : Délégué titulaire : Denis Granger. / Délégué suppléant : Philippe Septier.</p> <p>✓ Parc Naturel Régional du Perche : Délégué titulaire : Jean-Pierre Brihaye. / Délégué suppléant : Mireille Marie.</p> <p>✓ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP) : Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie.</p> <p>✓ Conseiller Défense : Philippe Guillemet.</p> <p>✓ Centre National d'Action Sociale (CNAS) : Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet.</p> <p>✓ Comité Bassin d'Emploi : Délégué titulaire : Jean Taquet. / Délégué suppléant : Jean-Pierre Brihaye.</p> <p>✓ ADMR : Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.</p> <p>✓ Croix Rouge : Délégué titulaire : Claire Tafoiry.</p>

<p>Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Perche</p>	<p>Le Président : Éric Gérard 1^{er} vice-président : Marylène Chevalier 2^{ème} vice-président : Patrick Coutant 3^{ème} vice-président : Éric Legros 4^{ème} vice-président : Bruno Jérôme</p>	<p>Le bureau : Jean-Louis Igier, Jean Rousseau, Jean-Claude Rousseau, Michel Bizard, Charles Bonissol, Christophe Barral, Francis Fezard, Jean-Michel Cerceau, Jacques Flaunet.</p>
--	---	---

Délégués communautaires : Éric Legros, Philippe Guillemet





● Les résumés des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 3 novembre 2015 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés : Mme Chrétienne Valérie .

Présence de Mr Roumet François, paysagiste/urbaniste.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE D'UNE OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Mr Roumet présente au conseil municipal le projet, qui a déjà fait l'objet de trois réunions pour définir les grandes orientations et le chiffrer.

Mr Roumet a constaté que la place de l'église était délimitée par les façades mais ouverte dans un angle, que la présence du cèdre et des deux tilleuls fermaient la perspective en venant de Nogent. Lors des réunions de commission, il a été proposé d'ajouter quelques arbres pour valoriser les lieux et notamment un érable à l'angle de la place qui ne cacherait pas la boulangerie, la cabine téléphonique pourrait rester et les panneaux pourraient être abaissés. Au carrefour des rues de la Guèze et de la Fontaine, la plantation d'un arbre accompagnera la traverse déjà marquée par les jardinières et les panneaux de signalisation des virages sont trop hauts et un jardin pourra être aménagé de part et d'autre de l'église. L'érable situé contre un mur de l'église sera abattu et les abords du monument aux morts seront valorisés. Un massif de fleurs sera implanté devant l'église pour créer une autre ambiance. Le nombre de places de stationnement sera augmenté d'une place soit 13 places et deux arrêts « minute » à proximité de la boulangerie, ce qui impliquera une seule entrée et sortie et les deux parterres de fleurs seront supprimés. Deux places de parking sont prévues pour les personnes à mobilité réduite.

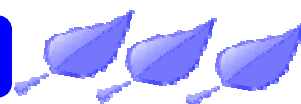
Le schéma sera présenté au conseil départemental pour obtenir un avis sur le retrait des stationnements « minute » afin de ne pas gêner la visibilité des véhicules qui circulent sur la RD923. Une grande terrasse pourrait accueillir des tables et chaises devant la boulangerie. Des lignes de pavés seront installées pour délimiter les places de stationnement ainsi que des bornes en bois posées sur des socles en béton pour éviter la sortie des véhicules sur la RD923. Une zone 30 sera mise en place entre le bureau de tabac et la placette de la Fontaine. La cabine téléphonique peut être maintenue mais remplacée voire déplacée, à voir. L'angle de la place sera donc délimité par trois bornes en pierre et l'érable.

Différentes plantes sont présentées au conseil notamment l'association de vivaces à des plantes annuelles pour le massif devant l'église et la placette de la Fontaine. Un jardin de baliveaux sera créé derrière l'église pour former un bosquet avec des fleurs telles que jonquilles, primevères, muguet, cyclamens et arbustes à faucher tous les trois ans. Les pavés peuvent aussi être posés de façon à former un caniveau et à joints vifs pour être enherbés.

Un stationnement « minute » sera aussi prévu devant le bureau de tabac. Un cheminement pour les vélos et piétons aux abords de la place de l'église et de l'église est également prévu.

Mr le Maire fait part au conseil que ce projet a été présenté aux commerçants du village, qui ont émis le souhait d'obtenir un passage piéton supplémentaire devant les WC publics. La durée du chantier est estimée à environ 1.5 mois. Les travaux sont estimés à 65 000 € HT. Il est évoqué la possibilité de prévoir un fourreau pour l'implantation d'une nouvelle cabine téléphonique dans le cadre de l'enfouissement des réseaux et aussi prévoir le traitement de l'entrée de l'église lors des cérémonies.

Le conseil municipal valide le projet pour que le cahier des charges soit établi afin de lancer l'appel d'offres.





Lecture est ensuite donnée du compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2015, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire apporte quelques précisions notamment à propos :

- ◆ De la loi NOTRe : le projet du préfet qui prévoit le regroupement des communautés de communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais,
- ◆ De la tranchée sur la route départementale à la Graiserie : vu avec le conseil départemental,
- ◆ De la commission urbanisme, qui sera très sollicitée pour les travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme (diagnostic, P.A.D.D., ...),
- ◆ De la mise en œuvre du plan d'accessibilité : une association a proposé ses services pour un coût d'environ 3 000 € (demander le coût à Mr Le Dorlot),
- ◆ Du pot de départ en retraite de Marcel Meleck, qui a été très ému,
- ◆ Du grillage qui a été réparé aux abords de l'abri bus à l'ancienne gendarmerie,
- ◆ Du tour de canton, qui s'est bien déroulé bien que les cyclistes n'aient pas été accueillis dans toutes les communes. Des urnes pour recueillir des fonds pour le Téléthon seront mises à disposition de la population dans toutes les communes.

DEVIS ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE SES ABORDS

Trois devis sur la base d'un avant projet, d'un projet technique, de l'assistance aux contrats de travaux, de la direction de l'exécution des travaux, de l'assistance aux opérations de travaux ont été établis soit :

Devis Roumet : 12 375 €

Devis Paysage et Territoire : 9 555 € (devis soumis à réévaluation suivant redéfinition de l'étendue des travaux en cours d'étude)

Devis Gilson : 12 460 €

Le conseil municipal retient l'offre de Mr Roumet, sachant que le devis de Paysage et Territoire pourrait être réévalué.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES MENUISERIES DE L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Trois devis sur la base d'une fenêtre de 1190 x 790, de trois fenêtres de 680 x 300, d'une porte métallique qui sera située face au terrain de tennis et la pose sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Hermenault, la qualité de menuiseries en aluminium étant supérieure à celle en PVC et l'offre étant la moins disante.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Sur proposition de Mr le Maire, afin d'éviter les dépassements de crédits, le conseil municipal adopte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Budget général :

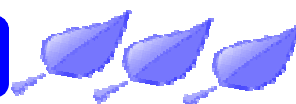
Ajout de crédits aux charges de personnel et indemnités des élus soit 5 mois supplémentaires de salaire pour Marcel Meleck (date de départ en retraite différée), les congés payés et salaires de Murielle Couny, heures supplémentaires payées à Pascal Pesnaux, qui seront remboursées par la commune de Saint Victor de Buthon, modification de l'écriture comptable liée aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Ajout de crédits pour le remplacement des points lumineux :

La collectivité étant maître d'ouvrage, la totalité des travaux est à prévoir sans étalement budgétaire sur 3 ans comme prévu pour les travaux électriques et de communications mais avec perception des subventions F.D.A.I.C. et S.D.E. .

Il est précisé que l'enfouissement des réseaux à Villemaigre a été financé en totalité par le S.D.E. .

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
023	Virement investissement	-9 400	74127	FPIC	3 500
6411	Personnel	12 500	7718	Autres produits	2 000
6531	Elus	2 400			
TOTAL		5 500	TOTAL		5 500





Investissement					
Dépenses			Recettes		
2041512	Enfouissement réseaux	16 000	021	Virement fonctionnement	-9 400
2153	Frais S.D.E.	2 000	10223	T.L.E.	4 600
2188	Matériel	2 400	10226	Taxe aménagement	6 600
			1323	F.D.A.I.C.	4 200
			1328	S.D.E.	8 400
TOTAL		14 400	TOTAL		14 400

Budget boulangerie :

Achat d'une façonneuse avec participation du commerce.

Dépenses		
2315	Travaux	-1 700
2188	Matériel	1 700

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE D'EURE ET LOIR

Mr le Maire informe le conseil municipal que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit des intercommunalités plus grandes aux compétences élargies. Ainsi, les points majeurs de cette réforme portent en particulier sur :

- le seuil de population fixé à 15 000 habitants pour les EPCIFP avec des adaptations pour tenir compte des territoires sans pour autant être inférieur à 5 000 habitants,
- les compétences obligatoires qui seront progressivement dévolues aux communautés de communes et communauté d'agglomération d'ici 2020.

La commission départementale de la coopération intercommunale d'Eure et Loir s'est réunie le 16 octobre 2015 et propose une fusion entre notre EPCI et la CDC du Perche Thironnais ce qui porterait la population à 15 015 habitants.

La population de notre communauté de communes prise en compte est de 9981 habitants, par conséquent nous n'atteignons pas le seuil légal qui pour nous est de 10 648 habitants.

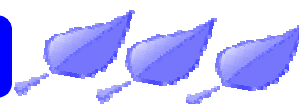
Suite à plusieurs rencontres avec les différents présidents des communautés de communes environnantes : "L'Orée du Perche, le Perche Senonchois, le Perche Thironnais et le Perche", des solutions ont été trouvées pour atteindre le seuil légal de population et ces communautés de communes n'ont pas l'intention de fusionner avec la communauté de communes des Portes du Perche.

Ainsi, la CDC des Portes du Perche souhaite ne pas fusionner avec une autre intercommunalité, les élus considérant que la logique du territoire est respectée et qu'à ce jour, il n'existe aucun échange, aucun projet ni syndicat partagés entre notre communauté de communes et les communautés de communes environnantes.

Considérant tous ces éléments pour justifier une non fusion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
- ne souhaite pas fusionner avec une autre intercommunalité.

Céline Védie souhaiterait qu'une étude soit lancée pour connaître les intérêts au regroupement de notre CDC avec celle du Perche Thironnais notamment en ce qui concerne les possibilités de mutualisation de personnel et de locaux. A noter que la CDC du Perche réfléchit actuellement sur la possibilité de prendre la compétence scolaire ce qui pourrait fragiliser les petites écoles rurales.





PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Mr le Maire informe le conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

La protection sociale complémentaire comprend deux risques :

- le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé),
- le risque prévoyance lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (principalement la garantie maintien de salaire).

La participation au titre de la protection sociale complémentaire est facultative pour les collectivités qui peuvent donc décider :

- d'une participation au titre du risque santé,
- d'une participation au titre du risque prévoyance,
- d'une participation au titre du risque santé et du risque prévoyance,
- de ne pas participer.

Pour aider leurs agents à se couvrir par une protection sociale complémentaire, les collectivités territoriales ont le choix entre deux solutions :

- opter pour la procédure de labellisation,
- opter pour la convention de participation.

La participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent. Le montant de participation peut être modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents (par exemple : en fonction de l'indice de rémunération ou selon la catégorie de l'agent) et, le cas échéant, leur situation familiale.

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle.

De ce fait, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- sur le principe de la participation et dans l'affirmative pour quel risque,
- sur le dispositif retenu pour chaque risque (procédure de labellisation ou convention de participation),
- sur le montant de participation de la collectivité et, le cas échéant sur les critères de modulation.

Vu l'avis n° 2013/PSC/191 du Comité Technique Paritaire en date du 27 juin 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de participer au risque santé à compter du 1er janvier 2016,
- de retenir la procédure de labellisation pour le risque santé,
- de verser un montant de participation identique à tous les agents, à savoir 20 € par mois et par agent.

A noter qu'aucun agent ne bénéficie actuellement de mutuelle labellisée.

ADHESION AUX SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION

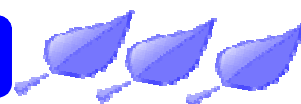
Mr le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de convention d'adhésion aux services facultatifs proposés par le centre de gestion dans les domaines de l'emploi, de la carrière et de la santé au travail.

Cette convention permettrait :

- ✓ La mise à disposition d'agents,
- ✓ Le tutorat,
- ✓ L'accompagnement à la prise de poste,
- ✓ L'aide au recrutement,
- ✓ Le calcul et la gestion des procédures de versement des allocations chômage,
- ✓ La réalisation des dossiers retraite CNRACL,
- ✓ Les conseils juridiques en ressources humaines,
- ✓ L'expertise statutaire,
- ✓ La prévention des risques professionnels,
- ✓ La prestation d'accessibilité des locaux professionnels,
- ✓ Le maintien dans l'emploi,
- ✓ Le reclassement professionnel,
- ✓ Les contrats collectifs d'assurance pour les risques statutaires,
- ✓ L'action sociale.

L'adhésion à ces services n'occasionne pas de cotisation annuelle supplémentaire, seules seront facturées les prestations réellement effectuées à la demande.

Accord du conseil pour adhérer à ces services.





INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mr Desfriches Laurent, trésorier de La Loupe depuis le 01/09/2015, sollicite une indemnité de conseil pour 4 mois d'exercice soit 125.23 € au taux de 100 %. Il a été accordé précédemment une indemnité à Mme Bourbao au taux de 40 %, par conséquent, le conseil municipal décide de ne pas octroyer d'indemnité de conseil à Mr Desfriches cette année.

LIMITATION DU TONNAGE DES VEHICULES QUI CIRCULENT RUE DE L'ARCADE

Mr le Maire fait part au conseil que des gravats ont été déposés sur un terrain situé au bout de la rue de l'Arcade par des poids lourds. Suite à des plaintes de riverains, Mr le Maire a fait cesser ces dépôts afin de ne pas dégrader la voirie et souhaiterait que le tonnage des véhicules soit limité sur cette voie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise un passage restreint de deux véhicules poids lourds par jour rue de l'Arcade.

Il est également décidé de se renseigner auprès de la police de l'eau, quant à la nature des matériaux déposés non loin du périmètre de captage d'eau potable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Une fête bretonne est organisée par le comité des fêtes le 7/11/2015 à la salle des fêtes.
- ✓ L'impression de la Feuille de Houx est prévue le 20/11/2015 avec l'ajout de comptes-rendus de conseils municipaux ainsi que les festivités à venir.
- ✓ Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 et les tours de garde aux bureaux de vote sont définis.
- ✓ Il est décidé de peindre le parapet situé dans le virage.
- ✓ Les trois choix majoritaires concernant les couleurs de la façade de la boulangerie seront présentés au conseil lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2015

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le lundi 21 décembre 2015 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés : Gaëlle GUYON pouvoir à Denis GRANGER

Nicolas JAVOY pouvoir à Philippe GUILLEMET

Céline VEDIE pouvoir à Marie-France MOINET

Jean TAQUET pouvoir à Eric LEGROS

Philippe Septier.

Absents : Valérie CHRETIENNE .

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE SES ABORDS

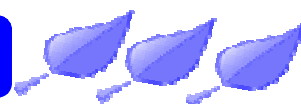
Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes phases pour l'élaboration du dossier d'aménagement de la Place de l'église et de ses abords suite au choix du maître d'œuvre par délibération du 03/11/2015. Une consultation pour les travaux a été lancée suivant deux lots distincts : un lot voirie et un lot plantations.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 décembre 2015 et a préconisé de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ l'entreprise PIGEON, pour le lot voirie, qui a obtenu le meilleur score selon les trois critères retenus pour un montant de travaux de 47 144.28 € HT,
- ✓ l'entreprise JULIEN LEGAULT pour le lot plantations qui a également obtenu le meilleur score selon les trois critères retenus pour un montant de travaux de 1 732.75 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ décide de retenir les entreprises PIGEON pour le lot voirie au coût de 47 144.28 € HT et JULIEN LEGAULT pour le lot plantations au coût de 1 732.75 € HT
- ✓ décide de faire appel à l'ESAT de La Loupe pour l'aménagement paysager des abords de l'église dans le cadre des clauses sociales de l'Opération Cœur de Village pour un montant de 3 208.50 € HT, cet aménagement sera réalisé avec l'appui des employés municipaux et un encadrant de l'ESAT.
- ✓ définit le plan de financement de cette opération comme suit :





Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	48 877.03 €	Région 30 %	19 338.16 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre,...)	12 375.00 €	Bonification : 10%	6 446.05 €
Chantier d'insertion ESAT	3 208.50 €	Etat	0.00 €
		Autofinancement	38 676.32 €
TOTAL	64 460.53 €	TOTAL	64 460.53 €

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Sur proposition de Mr le Maire et afin d'éviter les dépassements de crédits, le conseil municipal adopte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Budget général					
Dépenses			Recettes		
60613	Chauffage	3 200 €	6419	Remboursement salaires	700 €
64168	Personnel	2 500 €	74126	FPIC	7 000 €
6451	URSSAF	2 400 €			
TOTAL		7 700 €	TOTAL		7 700 €

A noter que GRDF va nous rembourser prochainement 7 900 € pour un trop versé. Des économies d'énergie n'interviendront qu'à compter du 1er août 2016 pour un contrat et le 1er octobre 2016 pour un autre, car il faut attendre le terme des contrats pour éviter les pénalités.

Budget assainissement		
Dépenses		
1641	Prêt agence de l'eau	930 €
2156	Travaux	- 930 €

Le remboursement de l'échéance à l'agence de l'eau concerne l'avance de 13 902 € accordée à la commune pour la réhabilitation du réseau d'assainissement (remboursement sur 15 ans).

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Chrétienne Valérie, qui présente sa démission du conseil municipal pour raisons professionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte de la démission de Mme Chrétienne Valérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

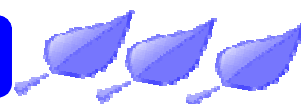
RÉUNION DU 26 JANVIER 2016

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le lundi 21 décembre 2015 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 26 janvier 2016 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Jean Taquet pouvoir à Eric Legros.

Lecture est donnée des comptes-rendus des réunions des 3 novembre 2015 et 21 décembre 2015, qui sont approuvés à l'unanimité.





Quelques informations sont données :

Une réunion du conseil communautaire a eu lieu le 25 janvier, qui a fait l'objet entre autres, du projet de mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. Il a été rappelé la création du Pôle d'Equilibre Territorial Rural depuis le 01/01/2016 qui regroupe 5 communautés de communes et qui va permettre de travailler sur un périmètre plus large, les compétences telles que :

- ◆ Le développement économique,
- ◆ La mise en œuvre du SCOT,
- ◆ La promotion touristique du territoire,
- ◆ L'animation d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

Le conseil communautaire ne souhaite pas que soit imposée une seule solution de fusion avec la Communauté de Communes du Perche Thironnais, mais il est disposé à participer à une étude comparative de plusieurs scénarii de rapprochement avec les autres communautés de communes limitrophes voire l'ensemble des 5 communautés de communes du PETR. Cette étude devra évaluer les avantages et les inconvénients de chaque solution, permettant de déterminer un choix utile pour les années futures.

Une réunion à ce sujet est prévue le vendredi 29 janvier 2016.

Façade de la boulangerie :

Le dossier de déclaration d'enseigne est en cours.

A propos du plan de financement des travaux d'aménagement de la Place de l'église, il est évoqué la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre du FDAIC mais il faut tout d'abord attendre la décision de la Région.

La décision modificative budgétaire adoptée lors de la réunion du 21/12/2015 prévoyait une recette supplémentaire du FPIC (Fonds de péréquation Intercommunal et Communal), il est précisé que ce fond est réparti entre toutes les communes.

Il est également rappelé la démission de Valérie Chrétienne du conseil municipal, essentiellement pour des raisons professionnelles.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif fait état des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif 2015 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 10 090.52 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 52 359 €. Le compte administratif 2015 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 10 090.52 € en section d'investissement afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2016 BOULANGERIE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 000 € en section de fonctionnement et à 120 138.67 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu la réfection de la toiture (40 000 € HT ainsi que la réfection de la façade 24 000 € HT). Afin d'équilibrer le budget, il est également prévu de contracter un prêt complémentaire de 20 000 €, une proposition a été sollicitée auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 1.41 % sur 10 ans avec une échéance annuelle de 2 160 € ou au taux de 1.61 % sur 12 ans avec une échéance annuelle de 1 846 €.

Un devis de travaux de couverture du bâtiment qui jouxte la boulangerie a été demandé à l'entreprise Rousseau, qui s'élève à 7 746.50 € HT, il comprend l'échafaudage, le démontage, la couverture en ardoises, le faîtage en zinc, les gouttières, le démontage des cheminées, les rives, le pignon en clin avec sous toiture et charpente et démolition et enlèvement des gravats. Ces travaux permettront d'obtenir deux places supplémentaires de stationnement ainsi qu'un espace pour les containers d'ordures ménagères du commerce.

Un devis de travaux de réfection du chéneau situé entre la maison du 25 Grande Rue et la boulangerie a également été demandé à l'entreprise Rousseau, il s'élève à 1 400 € HT. Accord du conseil sachant que la facture sera partagée entre la commune et les propriétaires de l'habitation du 25 Grande Rue.

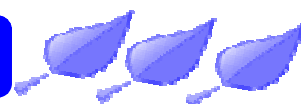
Mr le Maire précise qu'il peut être demandé une subvention dans le cadre du F.D.A.I.C. .

Accord du conseil municipal pour solliciter une subvention au titre du F.D.A.I.C., sachant que ces travaux seront prévus au budget général de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2016

Considérant les projets d'acquisition de matériel et d'aménagement de la Place de l'église, le conseil municipal décide d'autoriser le comptable à régler des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget primitif 2016.





DEMANDE FONDS DE PEREQUATION 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement du Fonds Départemental de Péréquation, qui permet l'octroi d'une subvention pour les travaux et acquisitions supérieurs à 1 500 € effectués au cours de l'exercice financés sur les crédits de la section d'investissement.

Par conséquent, le conseil municipal, décide de solliciter une subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2015 concernant les travaux et acquisitions réalisés en 2015 (voirie, matériel, travaux salle des fêtes et boulangerie, assainissement) au taux de 40 % avec un plafond de subvention de 17 500 €. A noter que la communauté de communes peut obtenir le reliquat non utilisé par les communes. La commune, quant à elle, utilisera la totalité accordée soit 17 500 €.

DEMANDE F.D.A.I.C. 2016

Considérant les projets de travaux d'aménagement de voirie et paysager de la Place de l'église et de ses abords et de réfection de la toiture du local technique situé à proximité de la boulangerie, le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour ces réalisations soit un montant de 19 338 € correspondant à 30 % du coût du projet d'aménagement de la Place de l'église et un montant de 2 323.95 € correspondant à 30 % du coût de réfection du local technique.

En ce qui concerne la révision du Plan Local d'Urbanisme, un seul devis est arrivé, de la part de l'Agence Gilson d'un montant de 25 548.50 € HT, un autre devis est à solliciter auprès de l'agence Roumet.

DEMANDE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Mr le Maire informe le conseil municipal que la date limite de dépôt d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. est fixée au 29 janvier, délai un peu court pour constituer un dossier.

CHOIX DES LAMPADAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Des devis ont été sollicités concernant onze ensembles de mâts acier galva thermolaqué avec crosse et lanterne vert foncé.

Devis Eiffage : 18 150 € HT fourniture et pose,

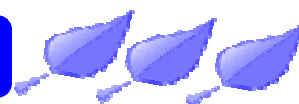
Devis Valmont : 15 224 € HT fourniture uniquement.

Des devis complémentaires incluant 6 prises pour illuminations seront sollicités, le conseil municipal autorise le Maire à choisir l'entreprise la moins-disante.

TARIFS COMMUNAUX 2016

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux 2016 :

TARIFS COMMUNAUX 2016 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	250	Salle des fêtes	Frais de nettoyage	200
	Deuxième jour consécutif	100	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Habitants de la commune	150		Cinquantenaire	400
	Deuxième jour consécutif	60		Taxe de superposition	150
	Réunion professionnelle	80		Columbarium 15 ans	300
	Vin d'honneur semaine	80		Columbarium 30 ans	450
	Utilisation du fourneau	30		Jardin du souvenir	gratuit
	Utilisation du lave-vaisselle	30	Logements	F2 70 Grande Rue	280
	Location de vaisselle			Charges F2	70
	* le couvert	0.50		F1 Etage 68 Grande Rue	280
	* le petit couvert	0.30		Charges F1 Etage	75
	Casse ou perte de vaisselle			F1 Rez de Chaussée 68 Grde Rue	190
	* le verre	1.50		Charges F1 Rez de Chaussée	55
	* le couvert	0.80			
* l'assiette	4				





Les tarifs de l'eau et de l'assainissement seront votés dans le cadre de l'adoption des budgets concernés. Il est proposé de prévoir une augmentation régulière des tarifs pour pallier aux hausses des tarifs à venir liées au transfert des compétences eau/assainissement à l'intercommunalité.

Il est également évoqué la mise en place de compteurs pour vérifier les consommations des communes de Friaize et Le Thieulin.

Des renseignements seront pris quant à la procédure de reprise des concessions dans le cimetière.

Mr le Maire informe le conseil que le locataire de l'appartement du rez-de-chaussée au 68 Grande Rue étant parti depuis septembre 2014 et que dans le cadre d'une enquête, il a été porté officiellement disparu. Une procédure à l'aide d'un huissier a été engagée pour que la commune puisse reprendre le logement mais il s'avère qu'il faudrait attendre la négociation demandée avec le locataire par le tribunal de grande instance. Cette négociation étant évidemment impossible, il s'agit de relancer une procédure simple d'expulsion.

CONTRAT D'AVENIR

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'avenir de Thomas Gosset arrive à échéance le 31/03/2016 et qu'il faut dès maintenant envisager ou non son recrutement. Thomas Gosset travaille actuellement ½ journée par semaine pour la commune des Corvées les Ys. Afin d'assumer les charges financières liées à cet emploi, il faudrait impérativement trouver des communes partenaires qui l'emploient quelques jours par semaine. Préalablement, il sera demandé à Thomas Gosset s'il souhaite continuer à travailler pour la commune. Il sera ensuite demandé à la commune des Corvées si elle souhaite ou non prolonger la convention qui nous lie pour ce poste. Un nouveau contrat aidé pourrait être signé avec une autre personne, le cas échéant.

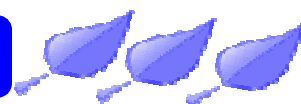
DECLASSEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

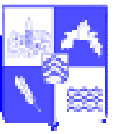
Mr le Maire présente au conseil municipal la carte indiquant les projets de déclassement des routes départementales, notre commune est seulement concernée par une partie de la voie du Grand Beauvais. Aussi, Mr le Maire propose qu'une délibération commune soit prise avec Montlandon dans ce sens : avis favorable au projet de déclassement sous réserve que le département s'engage financièrement à hauteur de 50 % sur la réfection des tampons d'assainissement. Accord du conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Il est demandé à ce que certaines haies débordant sur des voies communales soient taillées.
- ✓ Il est indiqué que la voirie à l'angle de la rue du Perche et de la rue de Saint Laurent à Beaufrepaire est dégradée, à signaler à la subdivision du conseil départemental.
- ✓ Jean-Pierre Brihaye fait part au conseil qu'il a contacté un cirque suite à un état d'urgence des cirques qui présentent des difficultés pour s'installer dans les communes. Suite à une visite dans le village, il s'avère que le stationnement d'un cirque aux abords de la salle des fêtes est difficile vu les conditions climatiques mais possible sur la zone d'activités. Il est proposé un spectacle le 6/7 février au coût de 800 € pour la commune et une gratuité pour les visiteurs. Avis défavorable du conseil, le délai imparti étant un peu court pour l'organisation. Néanmoins, si la prestation n'est pas imputée à la mairie, le conseil est favorable sous cette condition.
- ✓ La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 8 mars 2016.
- ✓ Le conseil municipal évoque la possibilité de mise en place d'une caméra de surveillance sur la place de l'église, se renseigner du coût et en cas de faisabilité les possibilités qui s'offrent à notre collectivité pour l'obtention d'une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.





L'actualité communale et intercommunale

DÉPÔTS SAUVAGES AU POINT DE COLLECTE



Nous constatons trop souvent des dépôts sauvages au point de collecte situé à la sortie du village.

Nous rappelons que ces gestes sont passibles d'amende.

Le TRI est un geste essentiel, et nous devons tout faire pour éviter ce genre de comportement.

Une déchèterie est à la disposition des usagers à St ELIPH (5 kms de Champrond).

La photo prise ce dimanche 6 mars matin démontre qu'aucun objet n'a sa place face à la colonne du relais Vêtements.

Tout peut être endommagé par les conditions météo... donc irrécupérable !

Le seul résultat de ce dépôt sauvage, la démotivation des personnes qui chaque jour respecte cet espace.

VIGILANCE

La municipalité vous recommande la plus grande vigilance !

Beaucoup d'habitants signalent des personnes qui veulent livrer des colis pour s'introduire dans les maisons .

TRAVAUX SUR LA BOULANGERIE COMMUNALE

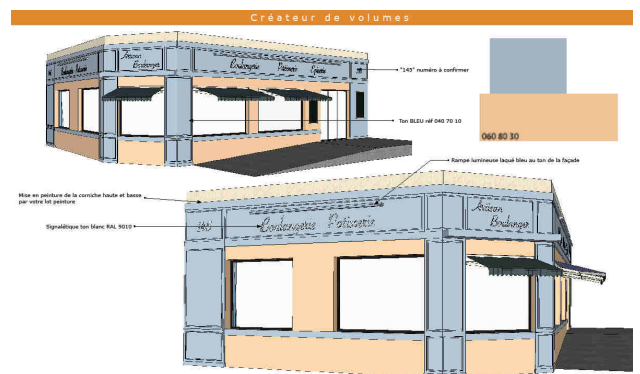


L'entreprise Rousseau a rénové l'ensemble de la toiture de notre bâtiment communal qui abrite la boulangerie.

La destruction de l'ancien garage a permis d'offrir plus d'espace pour du stationnement.

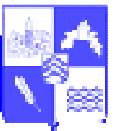


Prochainement, les travaux de façade vont débuter (partie commerciale). Voici une vue schématique des façades par Couleur Bois, la société retenue, spécialisée dans les façades de commerces.



couleurs bols	18 boulevard des Ravallières 17260 CHAMPROND 02 43 27 34 11 couleursbols@orange.fr	02/2024 - BTW	1001/23	M. BOUQUIN	Maquette Numérique	16/11/15
	Boulangerie Champrond en Gatine	A	3	Proposition esthétique-maquette numérique		





● L'actualité communale et intercommunale ●

ZOOM SUR UN EMPLOYÉ DE LA COMMUNE : PASCAL PESNAUX

Pascal Pesnaux a commencé à travailler pour notre commune en octobre 2011.

Auparavant, il travaillait dans le domaine des travaux publics. Son expérience professionnelle permet aujourd'hui à Champrond, de réaliser en régie des travaux de terrassement, de réparations de fuites d'eau potable et tous les travaux publics sur le domaine de la commune.

Depuis son arrivée au sein de notre personnel communal, son travail a été reconnu par plusieurs autres communes ou par la communauté de communes pour qu'il puisse aider celles-ci dans certaines tâches ponctuelles.

Les évolutions prochaines incitant nos communes à partager leur personnel ont déjà été appréhendées par notre commune et Pascal Pesnaux, par ses actions, illustre bien ce mouvement de mutualisation.

Ses principales activités dans le cadre de son poste sont :

- ✓ Entretien du réseau d'eau potable et d'assainissement,
- ✓ Entretien des espaces verts et des locaux communaux,
- ✓ Entretien de la voirie communale, des trottoirs et du réseau d'eaux pluviales.



ENQUÊTE SUR LE TRI SÉLECTIF ET L'ASSAINISSEMENT



Madame Sylviane Doyen va effectuer un stage à la mairie
du lundi 21 mars au vendredi 25 mars

Son stage consistera en la réalisation d'une enquête afin de recueillir vos avis sur le tri sélectif et notre système d'assainissement collectif.

Les réponses à ce questionnaire nous permettront d'améliorer ces deux services tout en vous apportant quelques informations sur les évolutions à venir de ceux-ci.

Nous vous remercions de l'accueillir au mieux.

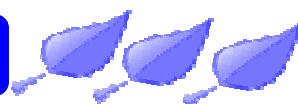
OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE - TRAVERSÉE DE CHAMPROND EN GÂTINE **RÉUNION PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2016 – 18H30**

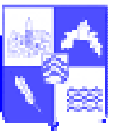
Afin de présenter les travaux d'aménagements de notre place principale, de l'espace qui se trouve derrière le chœur de l'église et de la place qui se trouve à l'angle des rues de la Guèze, de la grande rue et celle de la Fontaine,

nous vous convions à une réunion publique
vendredi 15 avril 2016 à 18h30 à la salle des fêtes.

Pour cet aménagement, le conseil municipal a fait appel à Monsieur François Roumet, architecte paysagiste. Les travaux prévus seront confiés à deux entreprises et à une association d'insertion par le travail.

Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs demandes de subvention, l'une à la Région Centre Val de Loire et l'autre au département d'Eure et Loir.





L'actualité communale et intercommunale

R
E
P
A
S

D
E

P
R
I
N
T
E
M
P
S

2
0
1
6

CHAMPROND-EN-GATINE

Mairie de Champrond-en-Gâtine
Commission des Fêtes
72 Grande Rue
28240 Champrond-en-Gâtine
Tél 02 37 49 80 20
Fax 02 37 49 80 26

Email : contact@champrond-en-gatine.org
Site internet : www.champrond-en-gatine.fr

DIMANCHE 24 AVRIL 2016
A 12 H 30 A LA TABLE DU PERCHE

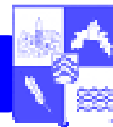
Animation assurée par
Christine et Maxime, accordéonistes

Repas offert gracieusement aux habitants et
résidents de la commune
âgés de 70 ans et plus au 31/12/2016.
Pour les autres, le prix du repas est fixé à 20 € et
à 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscription à la mairie avant le 18 avril 2016
accompagné de votre règlement

Bulletin d'inscription

Noms : _____ Prénoms : _____
Nombre de repas gratuits : _____
Nombre de repas adultes payants : _____
Nombre de repas enfants payants : _____



L'actualité communale et intercommunale

**NOTRE SITE INTERNET WWW.CHAMPROND-EN-GATINE.ORG :
UN CENTRE D'INFORMATIONS INCONTOURNABLE !**



Inscrivez-vous à la Newsletter (La lettre d'information de Champrond-en-Gâtine) :
Vous recevrez directement les actualités (coupure courant, coupure eau, info transport scolaire, ...)
en bas de la page d'accueil pour bénéficier gratuitement des informations en temps réel... (Votre adresse mail suffit !)

<p>Contactez-nous</p> <p>Mairie de Champrond-en-Gâtine</p> <p>72 Grande Rue 28 240 Champrond-en-Gâtine</p> <p>02 37 49 80 20 02 37 49 80 26 (fax.)</p> <p>Cliquez ici pour nous contacter</p> <p>Permanences : Le Mardi : Mr E. Legros Le Jeudi : Mr P. Guillemet Le Samedi Matin : Le Maire et les adjoints</p>	<p>Newsletter</p> <p>Pour vous inscrire gratuitement, veuillez indiquer votre adresse email.</p> <p><input type="text" value="Votre adresse email"/></p> <p><input type="button" value="Souscrire"/></p> <p>Saisir votre adresse mail</p>
---	--

"MA COMMUNE DEVIENT LE CENTRE DU MONDE" SUR NOTRE SITE INTERNET

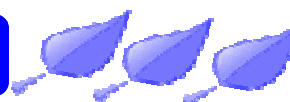
Cette nouvelle fonctionnalité de notre site internet permet d'afficher les événements de la commune en partenariat avec le moteur de recherche Google.

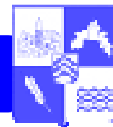


Cliquer sur 'Commencer' en bas de



Cliquer sur les icônes pour connaître le détail des animations.





L'actualité communale et intercommunale

INSCRIPTION POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Votre enfant aura 3 ans avant le 31/12/16, merci de faire la pré-inscription en mairie **avant le 5 avril**.

COVOITURAGE

Depuis quelques mois, la commune de Champrond-en-Gâtine s'est dotée d'un espace "Covoiturage". Des places de parking sont spécialement réservées sur le site de l'ancienne gendarmerie (entrée du village en venant de Chartres) sur le parking du 6 Grande Rue.

La situation géographique du village est un lieu propice à la mutualisation des moyens de transport.

Les panneaux officiels indiquant l'accès au point de COVOITURAGE sont posés.

Dès la place de l'église, les usagers de ce moyen de locomotion sont désormais bien orientés vers l'ancienne gendarmerie du village.

La municipalité encourage tous les utilisateurs de ce moyen de transport à se garer sur le site de l'ancienne gendarmerie.

En effet, trop de véhicules restent immobilisés en journée sur la place de l'église !

Ce petit geste simple permet une meilleure activité pour nos commerces locaux.



N'oubliez pas !

Sur notre site, la rubrique "petites annonces" permet de déposer les offres de covoiturage !

>> Rubrique : Citoyenneté , Petites annonces

Bonne Route !

ACCÈS À LA MAIRIE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



Un panneau vient être positionné devant la mairie pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La municipalité remercie le "Lions Club" pour cette signalétique.

LAMPADAIRES

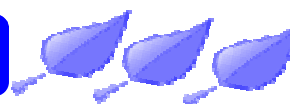
Prochainement, 11 nouveaux lampadaires vont être installés dans le centre bourg.

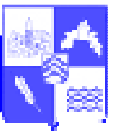
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'eaux usées communément appelé « tout à l'égout » du centre bourg de Champrond a été en partie rénové lundi 1er et mardi 2 février 2016.

La société VIDEO INJECTION INSITUFORM et notre maître d'œuvre DEKRA ont été mandatés par la municipalité pour effectuer une réhabilitation de deux portions du réseau dans la grande rue (de la mairie à la route de Combres et de l'église jusqu'à la station d'épuration).

L'intervention a été réalisée sans ouverture de chaussée et de voirie grâce à la technique du chemisage (injection d'une gaine en résine à l'intérieur du réseau).





L'actualité communale et intercommunale

ARBRE DE NOËL 2015



Dans un décor féerique, nous avons vu le père Noël en personne sur notre commune le samedi 5 décembre 2015 (Passage express ! mais c'était bien lui ...).

Le Père Noël avait une hotte bien chargée. Il a distribué des bonbons et des cadeaux aux 125 enfants de la commune (entre 0 et 10 ans) après le goûter.



CÉRÉMONIE DES VOEUX 2016



La cérémonie des vœux 2016 s'est déroulée le dimanche 10 Janvier 2016 à la salle des fêtes.

Après la projection des photos de la rétrospective de l'année écoulée, toutes les associations ont bien entendu fait leur bilan annuel, mais surtout annoncé les projets pour 2016. Comme d'habitude, l'année sera riche en événements.



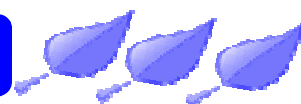
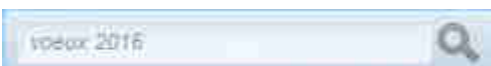
Nous vous invitons à suivre l'agenda sur le site de la commune.

Mr Eric LEGROS, maire de la commune a fait part des projets pour l'année 2016 :

- Rénovation de la toiture de la boulangerie devenue bâtiment communal, mise en valeur de la façade aux couleurs du Perche,
- Mais aussi l'enfouissement des réseaux et aménagement de la place de l'église dans le cadre d'une opération cœur de village.

La cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié après avoir honoré Mme LECHAT Sylvie pour une médaille Vermeil du travail.

* : Au niveau du site internet, saisir 'voeux 2016' dans la zone de recherche puis cliquer sur la loupe ; Le résultat de la recherche vous propose de nombreux articles ; sélectionnez le 1er intitulé 'Voeux 2016'. Le document joint 'Vœux 2016

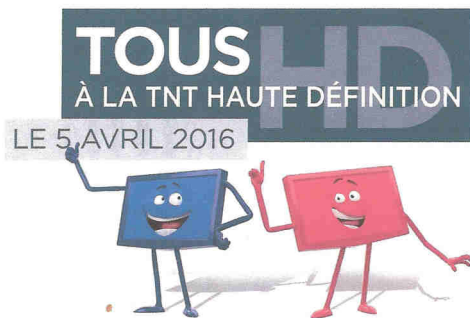




L'actualité communale et intercommunale



LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ?
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?



LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne réseau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: la MPEG-2 et la MPEG-4. À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

AVANT LE 5 AVRIL 2016	APRÈS LE 5 AVRIL 2016
Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :	Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.
15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)	
4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)	
6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4	
Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.	L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 MHz. La bande des 700 MHz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

LE PASSAGE À LA TNT HD SE FERA EN UNE NUIT,
DU 4 AU 5 AVRIL, SUR TOUTE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE !

La Poste fournit un service pour le passage à la TNT HD : Votre facteur est habilité à vous aider dans le passage à la TNT HD
Appelez le 09.70.818.818

QUI EST CONCERNÉ ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.

- L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne réseau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.
- Les opérateurs câble et satellite effectueront le **changement de norme de diffusion à la même période**: les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.
- Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique **ne sont pas concernés** par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne réseau.

POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE,
SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL.

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne réseau est HD :

- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).
- ou Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

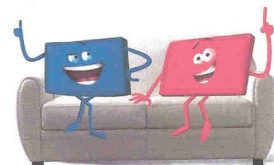
QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS
À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ
DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT,
À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !



Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne réseau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.





L'actualité communale et intercommunale



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU PERCHE
18 rue de la Gare
28240 LA LOUPE
Tel : 02.37.81.29.59
Fax : 02.37.81.04.91
www.cdc-desportesduperche.com

Le Président : Eric GERARD

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif...

La Communauté de Communes des Portes du Perche lance une quatrième tranche de réhabilitation des systèmes d'assainissement non-collectif non-conformes en partenariat avec les agences de l'eau. Ce partenariat permet d'obtenir une aide d'environ 50% sur le montant des travaux.

Ces subventions s'adressent aux PROPRIETAIRES VOLONTAIRES qui ont une installation préalablement contrôlée non-conforme. Les travaux concerneront 40 installations sur l'ensemble du territoire de la CDC.

SI VOUS SOUHAITEZ REHABILITER VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF, ET INTEGRER CETTE QUATRIEME TRANCHE, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE DU SPANC AU 02.37.81.29.59 - M.DEPREZ.



Informations pratiques

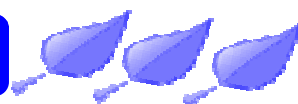
Accueil de loisirs du mercredi

Suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l'accueil de loisirs des mercredis permet aux enfants du territoire de pouvoir participer aux activités mises en place par les Contrats Bleus.

Renseignements auprès des Contrats Bleus au 02 37 29 94 49.

La Communauté de Communes des Portes du Perche, c'est également : les travaux sur les voiries communales, les transports scolaires primaires/collège/lycées, la gestion du Parc Aquatique du Perche, du gymnase, le soutien à l'office de tourisme.

Pour plus d'informations, et suivre les actualités de votre communauté de communes n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.cdc-desportesduperche.com et à vous inscrire à la newsletter pour être tenu informé des actions menées tout au long de l'année.





L'actualité communale et intercommunale



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU PERCHE
18 rue de la Gare
28240 LA LOUPE
Tel : 02.37.81.29.59
Fax : 02.37.81.04.91

www.cdc-desportesduperche.com

Le Président : Eric GERARD

L'état d'avancement des projets

Comme annoncé dans le magazine des Portes du Perche paru au printemps 2015, nous vous informons de l'état d'avancement des différents projets en cours :

Réhabilitation du Parc Aquatique du Perche – Fontaine Simon :

Les élus ont souhaité mettre en œuvre un programme de réhabilitation du site axé sur l'efficacité énergétique, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et le confort des utilisateurs :

- Amélioration de l'isolation du bâtiment, modification du système de chauffage et de ventilation afin que les températures de l'air ambiant soient conformes aux attentes (notamment sur les périodes hivernales)
- Déplacement des sanitaires actuels (WC/Douches) dans l'extension prévue du bâtiment,
- Reconfiguration de l'actuelle zone de déshabillage : cabines plus grandes, circulations autour des casiers élargies.
- Accessibilité totale de l'établissement aux personnes à mobilité réduite (via par exemple l'achat de matériels spécifiques de mise à l'eau).

Améliorations diverses (peintures, revêtements de sols, mains courantes, etc...)

Réalisation : phase de conception réalisée. Travaux de Janvier à Juin 2016.

Création d'un espace multi-activités pour l'enfance – jeunesse (3-17 ans) et les sports de tapis – La Loupe :

Cet équipement permettra de concentrer l'ensemble des services offerts pour l'enfance 3 – 11 et la jeunesse 11- 17 ans sur un même lieu ainsi que de proposer des salles d'activités pour les sports de tapis (Judo, gymnastique, yoga, ...). Il sera situé sur un terrain de 3 hectares mis à disposition par la ville de la Loupe, à proximité directe des infrastructures sportives existantes (tennis, football) et du parc du château.

Réalisation : phase de conception en cours. Travaux 2017.

Le pôle gare

SNCF réseau, propriétaire des terrains aux abords de la gare de La Loupe, vient d'accepter de mettre à disposition certaines parcelles et bâtiments afin que des travaux puissent être réalisés par la communauté de communes. Le but pour la collectivité étant de requalifier ce périmètre via de nouveaux aménagements urbains, augmenter l'offre de stationnement, améliorer les attentes voyageurs et développer des offres alternatives au tout voiture (encourager les cheminements piétons, 2 roues, le covoiturage, etc...)

Réalisation : phase de conception en cours. Travaux à programmer par tranches sur 2016-2017

Transports scolaires

La Communauté de Communes a mis en place depuis la rentrée 2015-2016, une participation de 40 euros par enfant utilisant les transports scolaires pour le primaire. Payable en 2 fois, le 2ème paiement sera à effectuer avant les vacances du mois de février.

Il est rappelé que la collectivité vient en aide aux familles dans le cadre du transport des collégiens et des lycéens via un remboursement partiel du coût du transport (après présentation de justificatifs).

Informations pratiques

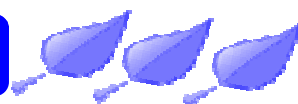
Le relais emploi :

Au service des entreprises et des demandeurs d'emploi, Mme DEPEYROT répond à vos besoins les lundi, mardi et jeudi. Locaux situés au 18, rue de la gare à La Loupe, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact : 02 37 81 38 93 - relaisemploi@orange.fr

La Communauté de Communes des Portes du Perche, c'est également : les travaux sur les voiries communales, la gestion du Parc Aquatique du Perche, du gymnase, le soutien à l'office de tourisme.

Pour plus d'informations, et suivre les actualités de votre communauté de communes n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.cdc-desportesduperche.com et à vous inscrire à la newsletter pour être tenu informé des actions menées tout au long de l'année.





L'actualité communale et intercommunale



RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Pour Tous renseignements s'adresser au:

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Pôle Petite Enfance
3 rue Henri Dunant
28240 La Loupe

Tél: 02 37 49 00 45 / 06 32 23 61 65

mail: lescontratsbleus.ram@orange.fr

Permanences Administratives

Lundi de 16h à 19h
Mercredi de 9h à 11h30

(Accueil sur RDV)

Laetitia SAWRY

Responsable du RAM
Educatrice de Jeunes Enfants

Les Matinées d'éveil

A Champrond-en-Gâtine/ La Loupe : Le lundi
A La Loupe: Le Jeudi
A Belhomert-Guéhouville: Le Vendredi

De 9h30 à 11h

Sur pré-inscription



CDC des Portes du
Perche



Les Contrats Bleus

Relais

Assistant(e)s

Maternel(le)s



Un lieu :

D'échanges, de rencontres, d'information et de documentation

Un service gratuit :

Destiné aux Parents, Futurs parents
Aux Assistant(e)s Maternel(le)s, candidats à l'agrément
Et aux jeunes Enfants

Belhomert-Guéhouville / Champrond-en-Gâtine / Fontaine-Simon/La Loupe / Les Corvées-Les Yys / Manou / Meaucé / Montireau / Montlondon / Saint Eliph / Saint Maurice-Saint Germain / Saint Victor-de-Buthon / Vaupillon.

Communauté de communes des portes du perche

Au service des Familles et des Assistant(e)s Maternel(le)s, le relais est un espace neutre où la confidentialité est respectée

Le RAM un lieu d'accueil pour:



Parents, futurs Parents

Le relais vous aide à envisager l'accueil de vos enfants au domicile d'une assistante maternelle avec sérénité.

- Permet d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil du jeune enfant
- Propose une aide dans votre fonction de Parents employeurs (contrat de travail, démarches administratives, aides financières...)
- Met à votre disposition la liste des assistants maternels agréés.



Enfants

Les enfants participeront aux matinées d'éveil accompagnés de leur assistant(e)s maternel(le)s dans un environnement adapté.

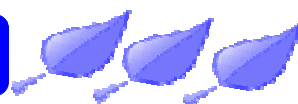
- Un lieu d'éveil, de rencontres avec d'autres enfants et adultes
- Des moments de jeux ou d'activités partagés avec leur assistant(e) maternel(le)
- Un lieu qui permet une socialisation en douceur au sein d'un petit groupe d'enfants

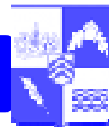


Assistant(e)s Maternel(le)s

La professionnelle de la petite enfance pourra vous apporter un soutien et un accompagnement dans l'exercice de vos fonctions

- Un lieu de convivialité pour partager des expériences
- Un lieu d'échanges entre assistant(e)s maternel(le)s et avec des professionnels de la petite enfance (réunions, conférences...)
- Un lieu d'information sur vos droits et sur la législation de votre profession (contrat de travail, statut, formation...)
- Il vous est proposé des temps collectifs d'animation avec les enfants accueillis





L'actualité communale et intercommunale

LES CONTRATS BLEUS

L'association Les Contrats Bleus est le gestionnaire de la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Portes du Perche.

- **Pôle Petite Enfance, 3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe**

✓ **La Coccinelle** est un Lieu d'Accueil Enfants, Parents ; Lieu de rencontre, de jeux pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle.

✓ **Le Relais d'Assistants Maternels** a pour vocation d'être un espace d'accueil et d'échange au service des familles et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes et des gardes à domicile. Lieu d'échange, d'information et d'animation, c'est un espace ressource sur les métiers de la petite enfance et sur toutes les questions concernant l'accueil individuel.

- **Pôle Enfance et Jeunesse, rue Jean Moulin, 28240 La Loupe**

✓ **L'Accueil de Loisirs** pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires et pendant les vacances d'Avril et de Juillet à La Loupe et pendant les vacances de la Toussaint et de Février à Vaupillon.

✓ **Le Conseil Jeune Intercommunautaire** est un lieu d'éveil à la citoyenneté et à l'apprentissage de la responsabilisation.

✓ **La Maison des Jeunes** est un lieu d'accueil, de vie, d'animation et de responsabilisation pour les jeunes de 11 à 18 ans. Ouverte tous les jours sauf le lundi de 14h à 18h.

✓ **Les animations vacances et les séjours adolescents** courent avec le rythme de l'année et permettent aux jeunes de participer à des activités spécifiques à toutes les périodes des vacances scolaires.

✓ **Le Point Information Jeunesse** est un lieu d'information et d'écoute, anonyme et gratuit. Toute l'information sur les formations, les sorties, les recherches de jobs d'été, d'activités de loisirs, etc. y est regroupée.

Toutes ces actions ne pourraient pas voir le jour sans l'aide et le soutien de partenaires financiers et techniques tels que la CAF, la DDCSPP, La Communauté de Communes des Portes du Perche, la PMI service du Conseil Général, les associations locales et bien sûr toutes les familles.

L'association dans ses multiples activités aurait bien besoin maintenant d'étendre son réseau de bénévoles. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus !



L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS EN PRATIQUE

PÔLE ADMINISTRATIF

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe

Du Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Permanences téléphoniques les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

PÔLE PETITE ENFANCE

3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe



LA MAISON DES P'TITS LOUPS

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h15

02 37 29 45 68 - mail : lescontratsbleus.creche@orange.fr

LA COCCINELLE

Les mardis de 9h00 à 11h15 et les jeudis de 13h30 à 16h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Les mardis de 16h à 19h et les mercredis de 9h00 à 12h00

02 37 49 00 45 - 06 32 23 61 65

mail : lescontratsbleus.ram@orange.fr



PÔLE ENFANCE, JEUNESSE

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 3 À 11 ANS

Toutes les vacances, SAUF Noël et Août

Garderie de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30

Temps d'accueil de 9h00 à 17h00

Vacances de La Toussaint et d'Hiver à la Salle socioculturelle de Vaupillon

Vacances de Pâques et Juillet sur La Loupe

L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS (11 À 18 ANS)

Hors Vacances Scolaires :

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00

Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00

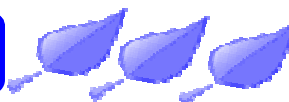
Toutes les vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi : 14h00 à 18h00

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Hors vacances scolaires





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• Un Petit Air de Culture •

☞ Chants de Noël 2015

Le Samedi 12 Décembre dernier, la Chorale annuelle improvisée a entonné des chants d'hiver et de Noël pour célébrer les fêtes de fin d'année dans l'Eglise de Champrond.

A l'issue du concert, l'assemblée s'est retrouvée autour d'un vin chaud et des traditionnels «Petits Cochons de Champrond» désormais fabriqués par notre boulanger Jean-Yves.



Association « Un Petit Air de Culture »

*Vous aimez les moules frites?
Vous aimez les jeux de société?
Vous voulez passer une super soirée?
Vous êtes libres le Vendredi 22 Avril??*

Alors...

**Inscrivez vous à la Soirée
Moules Frites-Jeux de société**

Organisée en co-production avec

L'Association « Meeples » de St Eliph



Vendredi 22 Avril 19h précises

Salle des Fêtes de Champrond-en-Gâtine
Allée de la Forêt

Tous renseignements / Réservations:
0237498323 / 0237498533

Repas et soirée jeux: 10€ (adhérents) 12€ (non adhérents)

☞ Prochaine manifestation :

En co-production avec l'association « Meeples » de Saint Eliph, « Un Petit Air de Culture » organise

La Soirée Moules Frites - Jeux de société

Vendredi 22 avril à 19h précises

à la Salle des Fêtes

Pour tous renseignements / Réservations :

02 37 49 83 23

02 37 49 85 33

Repas et soirée jeux : 10€ (adhérents)

12€ (non adhérents)





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• Champ-livre •



La bibliothèque de Champrond en Gatine passe à l'ère du numérique !

Désormais, simplement avec votre numéro de carte d'adhérent à la bibliothèque, vous pouvez **consulter la presse en ligne et avoir accès au prêt de livres numériques**, sur le site de la Médiathèque d'Eure et Loir (via votre PC, tablette, liseuse ou smartphone).

<http://mediatheques.eurelien.fr/>
<http://eurelien.bibliondemand.com/>

L'adhésion à la bibliothèque est **gratuite**,
L'accès à la lecture numérique aussi.

Bonne lecture !

Nouveaux livres

Le bibliobus est passé mi-décembre et nous avons fait dernièrement des achats à la librairie.

Notre stock est donc renouvelé avec plus de 350 nouveaux livres !

Nouveaux services

Pour les personnes, adultes ou enfants, ayant une mobilité réduite et ne pouvant se rendre à la bibliothèque, nous vous proposons bénévolement, selon nos disponibilités et sur rendez-vous, de vous apporter une sélection de livres ou de vous faire la lecture à votre domicile.

Nous pouvons également, si vous le souhaitez, commander certains livres audio.

Nous disposons également de livres en gros caractères.

Les personnes intéressées peuvent contacter la bibliothèque

. par téléphone **06 25 71 53 48**

. par email à **champ.livres@orange.fr**

VOTRE BIBLIOTHEQUE VOUS INFORME

Lecture numérique

Désormais, simplement avec votre numéro de carte d'adhérent (**gratuite**), vous pouvez, toujours **gratuitement** :

. **consulter la presse en ligne**

. **avoir accès au prêt de livres numériques**,

sur le site de la Médiathèque d'Eure et Loir (via votre PC, tablette, liseuse ou smartphone).

<http://mediatheques.eurelien.fr/>

L'adhésion à la bibliothèque est gratuite, L'accès à la lecture numérique aussi.

Bonne lecture !

A vos plumes

Imaginez...

VIVRE A CHAMPROND-EN-GATINE

EN 2035 !

SANS PETROLE...

Vous pouvez déposer vos écrits (et coordonnées)

jusqu'au 31 décembre 2016 :

directement à la bibliothèque (dans les locaux de la mairie)

ou par email à **champ.livres@orange.fr**

Bonne écriture à tou(te)s !





Du côté des associations

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement •

➤ L'Ecole d'Aïkido VEM de Champrond-en-Gâtine a organisé pour la nouvelle année asiatique, un repas familial et fraternel. Il s'est tenu au Restaurant King-Wok, le samedi 27 février 2016. Cette manifestation a réuni des pratiquants et familles des ateliers Aïkido, mais aussi ceux du Karaté, Self-défense du Stade Loupéen, des jeunes du château des Vaux pratiquant l'Aïkido et leurs parents. Durant ce beau rendez-vous qui a regroupé plus de 110 personnes, un calendrier 2016 confectionné par des adhérents, a été offert à toutes les familles. Cette réunion a rassemblé dans la joie et la bonne humeur, enfants, jeunes et adultes et a permis un moment d'échange convivial et d'amitié. Roger Tran-Dinh-Nhuan président de l'association, au seuil de cette année 2016 sous le signe du "Singe", a présenté ses vœux de joie et de paix aux personnes présentes et à leurs proches. Il a rappelé la nécessité en cette période mouvementée où notre pays a traversé des situations de douleur en fin d'année 2015, de rester dans cette belle amitié et fraternité que chacun se doit de développer et préserver dans ses actes au quotidien, dans sa vie professionnelle, privée ou associative. Il demande à chaque adhérent de poursuivre cette noble entreprise d'espérance humaine, dans la richesse de nos différences, de nos cultures et dans le profond respect de chacun. Car conclut-il "Il faut continuer à bâtir nos projets de rencontres culturelles, nous appuyant sur notre ferme volonté morale de croire encore à un monde meilleur"



les membres du bureau de l'école d'Aïkido VEM présentant les Vœux aux familles pour la nouvelle année asiatique 2016, au restaurant King-Wok

➤ L'Assemblée générale du 5 mars 2016 de notre association a clôturé sa 7ème année d'existence en Eure et Loir. Elle s'est tenue à la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine. En 2015, 90 personnes ont foulé nos Tatamis de manière régulière, se répartissant sur l'ensemble de nos créneaux (cf. ci-après). Depuis notre installation dans le Perche en 2008, adultes et enfants sont encore plus nombreux à s'être initiés à notre Art martial, par le biais de nos stages « Relpa / Rassemblement Européen pour une Libre Pratique de l'Aïkido » ou autres manifestations ou déplacements hors du département. Nombreux sont ceux aussi qui ont du s'éloigner du fait d'emploi du temps professionnel changeant, mais qui restent membres de notre grande famille de pratiquants ; nous les retrouvons plusieurs fois sur nos cours durant l'année.

➤ C'est dans cet état d'esprit d'ouverture totale et permanente que nous œuvrons au fil de l'année, au fur et à mesure des semaines et de nos actions, et que nous nous réjouissons de créer des liens toujours plus nombreux au-delà de notre Dojo. Pour notre 10ème anniversaire en 2018, nous aimerions donner un spectacle alliant le théâtre, la danse et le chant à notre discipline. Les acteurs locaux impliqués dans ces domaines sont nombreux eux aussi, et nous espérons les convaincre de nous rejoindre dans ce projet afin de donner à notre Art martial, voie d'épanouissement du corps et de l'esprit, toute sa dimension sociale et culturelle.

Cotisation annuelle (pour 2015/2016) : . 60€ pour les moins de 15 ans, (inchangées depuis 8 ans) . 80€ pour les plus de 15 ans .

Contact :

Mairie de Champrond (02 37 49 80 20)

ou Roger Tran-Dinh-Nhuan, Président de l'Ecole d'Aïkido VEM et du Rassemblement européen pour une libre pratique des arts martiaux et Aïkido RELPA (portable : 06 13 93 87 56 ou e-mail : mfr.nanpsaviin@yahoo.fr).

Horaires :

VEM vous accueille enfants, jeunes adultes et anciens avec joie et fraternité dans notre école d'Aïkido,

Dojo-salle des Fêtes de Champrond-en-Gâtine

- enfants de 5 à 10 ans ⇨ mardi 18h à 19h.
- jeunes, adultes ⇨ mardi 19h30 à 21h30
- Château des Vaux**
- jeunes, adultes ⇨ mercredi 20h/21h30
- enfants, jeunes et adultes ⇨ dimanche 9h30 à 11h30
- La Loupe**
- adultes, seniors Self-défense et relaxation ⇨ jeudi 20h/21h45





● Du côté des associations ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• les paniers d'Aligre •

Les Paniers d'Aligre / Champrond-en-Gâtine Feuille de chou Mars 2016



L'Assemblée générale des « Paniers d'Aligre » pour l'exercice 2015 s'est tenue le 27 février dernier à la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine.

Nous avons élu de nouveaux membres au Conseil d'administration de notre association :

Président : Jean-Claude Jasinowski (Les Corvées Les Yys)

Vice-président : Nathalie Tran Dinh Nhuan (Le Thieulin)

Secrétaire : Roger Tran Dinh Nhuan (Le Thieulin)

Trésorier : Philippe Martin (La Loupe)

Membres : Ingrid Mousset (Combres), Isabelle Charreau (St Maurice St Germain)

Nous avons terminé l'année 2015 avec 46 familles adhérentes et 9 producteurs locaux du Perche. Pour cette année 2016, nous repartons confiants avec la réimpression de nos « Flyers » et « Triptyques », et une nouvelle distribution de ces documents au sein de la Communauté de communes des Portes du Perche. Par ailleurs, nous souhaitons créer un site internet et nous approprier d'autres outils informatiques existants pour les AMAP.

Nous espérons ainsi diffuser encore plus largement l'information sur notre association et projet de soutien aux producteurs locaux inscrits dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Nous souhaitons également faire de notre « Porte Ouverte », le 18 juin 2016, un évènement phare, avec des visites de l'exploitation de notre maraîcher, un marché des producteurs et d'autres animations pour tous, nous inscrivant ainsi dans une nouvelle dynamique d'échanges et de partage avec les citoyens locaux.

Ainsi petit à petit, nous irons toujours plus loin dans la réalisation et l'accomplissement de notre collectif solidaire.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Nathalie Tran Dinh Nhuan, 06 67 32 52 63

Pour nous rencontrer, distributions les mardis :

- La Loupe « Au Jardin Loupéen » 18h / 18h30

- Champrond-en-Gâtine « ancienne Gendarmerie » 19h / 19h30

A bientôt.





• Comité des fêtes •

☞ Retour sur le marché de Noël 2015

Ce marché de Noël s'est tenu les 28 et 29 novembre 2015 à la salle des fêtes superbement décorée des reflets de Noël.



Les exposants ont mis en valeur le produit de leur travail. Une buvette a permis de se restaurer tout au long de cette manifestation.

Les recettes générées par les emplacements et la buvette ont été reversées au profit du Téléthon.

Les objets confectionnés par l'association «Les petites Mains» ont également été vendus au profit du Téléthon.



☞ Prochaine manifestation :

La Fête des voisins

Vendredi 27 mai à partir de 19h.

Dans le préau de l'école, venez nous rejoindre pour cette soirée amicale.

Si la météo est clémente, nous pourrons dîner dehors.

Venez passer une soirée agréable entre voisins.



• Perchemin •

L'association PERCHEMIN organise

le samedi 4 juin

**une randonnée au départ de la maison du Perche
à Courboyer**



☞ **circuit des 3 clochers de 11km** (avec possibilité de réduire)

☞ **Départ de la randonnée** : 9 h de Courboyer

☞ **Covoiturage** à partir de Champrond en Gâtine, **départ** : 8h du point covoiturage

☞ la randonnée peut se terminer par une **assiette percheronne** (pour ceux qui le désirent)

(ou apporter son pique nique pour ceux qui veulent)

(salade tomate, pomme de terre, pomme fruits, toast au chèvre chaud)

produits bio et locaux

prix : 10€

☞ **après midi** : ateliers d'herboristerie

➤ **s'inscrire au plus tard semaine 20 (16/05/16)**

Pour réservation :

au 06 13 98 11 97

ou 02 37 49 85 17

ou 02 37 49 81 35

(participation limitée à 25 personnes)

Pour tout renseignements, contacter :

Luc Liard : 02 37 49 81 35

Jean Pierre Brihaye : 06 13 98 11 97





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE.
LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

◎ **la Table du Perche** ◎



Pizzas sur place ou à emporter le vendredi et samedi soir

Ouvert sur réservations le samedi soir

Menu du lundi au samedi midi : 12.90

Samedi soir et dimanche midi : 17.90

Restaurant - Bar

Du Lundi au Samedi

1^{er} et 2^{ème} Dimanche du mois

Mail: contact@latableduperche.fr

5, Grande Rue

28240 CHAMPROND-EN-GÂTINE

02 37 49 89 62





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Aux Gâtinettes de Champrond©



Aux Gâtinettes de Champrond

Vous propose pour les fêtes de Pâques :

- Des coloriations pour les petits et les plus grands, à retirer à la boulangerie, **une surprise vous y attend.**
- Ses chocolats de Pâques, en composition ou à l'unité.
- Ses Pâtisseries sur le thème de Pâques,
- Ses Pains, ses baguettes, ses viennoiseries maison au beurre des Charentes.

Nos horaires d'ouverture : de 6H30 à 19H30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 7h00 à 13h00 et 15h30 à 19h00, le dimanche

🐰 **Week-end de Pâques** : dimanche 27 mars : de 7h00 à 13h00 et 15h30 à 19h00
lundi 28 mars : de 7h00 à 13h00

👉 **Pour vos commandes** : Tél : 02 37 37 08 39
mail : auxgatinettesdechamprond@gmail.com





Du côté des artisans, artistes et commerçants

© le Sébastopol ©

LE SEBASTOPOLE

Bar-Restaurant-Traiteur

Claire est à votre disposition pour tous vos événements traiteur en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dinatoire)

Possibilité de plats à emporter.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

Nos prochaines Soirées à thème :

* Le Jeudi 7 et Vendredi 8 Avril : 15€ par personne.

Choucroute de la Mer et Tarte Alsacienne

Accompagné de son Verre de Vin Blanc



* Le Jeudi 5 et Vendredi 6 Mai : 15€ par personne.



Paëlla Maison et Salade de Fruits Frais

Accompagné d'une Sangria

* Le Samedi 28 Mai : Soirée Cochon Grillé à la Salle Polyvalente de Champrond en Gâtine.

25€ par personne.

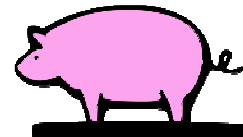
Kir Vin Blanc

Assiette de Charcuterie

Cochon Grillé et ses Pommes Sautées

Assiette de Fromages

Tarte aux Pommes.



Bonne Fête



* Le Dimanche 29 Mai : Menu spécial Fête des Mères

02.37.49.80.02.

Pensez à réserver

24 Grande Rue
28240 Champrond en Gâtine

www.champrond-en-gatine.org





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

◎ Esthéticienne à domicile ◎



Céline, votre esthéticienne à l'écoute de votre bien-être...

je me déplace chez vous (sans supplément) avec tout le nécessaire ou
retrouvez-moi **le premier vendredi de chaque mois au salon de coiffure Odile Tiff** à Champrond en Gâtine.

soin visage

épilation

manucure

soin corps

extension de cils

massages détente

NOUVEAU : *massage femme enceinte*

Pour plus de renseignements ou prendre RDV, contactez Céline au 06.03.39.57.05

● Etat civil ●



Mariages :

LAMARD Yohan et VALY Damien le 05/09/2015 domiciliés 3 Route de Combres

LECOINTRE Maximilien et LEMAIRE Isabelle le 12/09/2015 domiciliés 26 Grande Rue

COLNELLE Thomas et MERCIER Cyrielle le 26/09/2015 résidants 5 Le Signeuré

BERBICHE Salem et GERMOND Sandra le 17/10/2015 résidants 2 Place de l'Eglise

JUMONTIER Manuel et MORIN Juliette le 27/02/2016 domiciliés 43 Grande Rue

Naissance :

DOUHABI Hiba née le 30/10/2015 domiciliée 3 rue du Bois des Souches

ALEXANDRE Mathieu né le 12/01/2016 domicilié 6 Les Vitriers

LENOIR Tylio né le 11/03/2016 domicilié 3 Champrier du Signeuré



Décès :

MANARANCHE Philippe décédé le 11/10/2015 domicilié 4 rue de l'Etang

SINQUIN Jacqueline décédée le 12/10/2015 domiciliée 2 rue de l'Arcade

TISSIER Gilbert décédé le 26/10/2015 domicilié 19 Grande Rue

PICHEREAU Georgette décédée le 16/11/2015 domiciliée 1 rue de Saint Laurent

BAILLEAU Jean décédé le 06/12/2015 domicilié 4 Route de La Loupe





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures. En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

■ LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ■



Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite à la relève du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





Les services communaux et intercommunaux

≈ Ordures ménagères et déchèterie ≈



Pour rappel, le SIRTOM, Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères est composé de 36 communes avec trois villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches).

Le syndicat procède à une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers sur l'ensemble des communes de son périmètre dont Champrond-en Gâtine. La collecte du papier (sur 73 éco-point) et du verre (sur 92 éco-point) est réalisée en apport volontaire.

Trois déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches et Saint Eliph) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Changement en déchèterie



Horaires d'été à partir du 1^{er} mars 2016

Vous pouvez les consulter dans l'onglet « les déchèteries »

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), piles et ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

Les chiffres de l'année de 2015

Le syndicat a collecté les déchets ménagers de 26 996 habitants en 2015 :

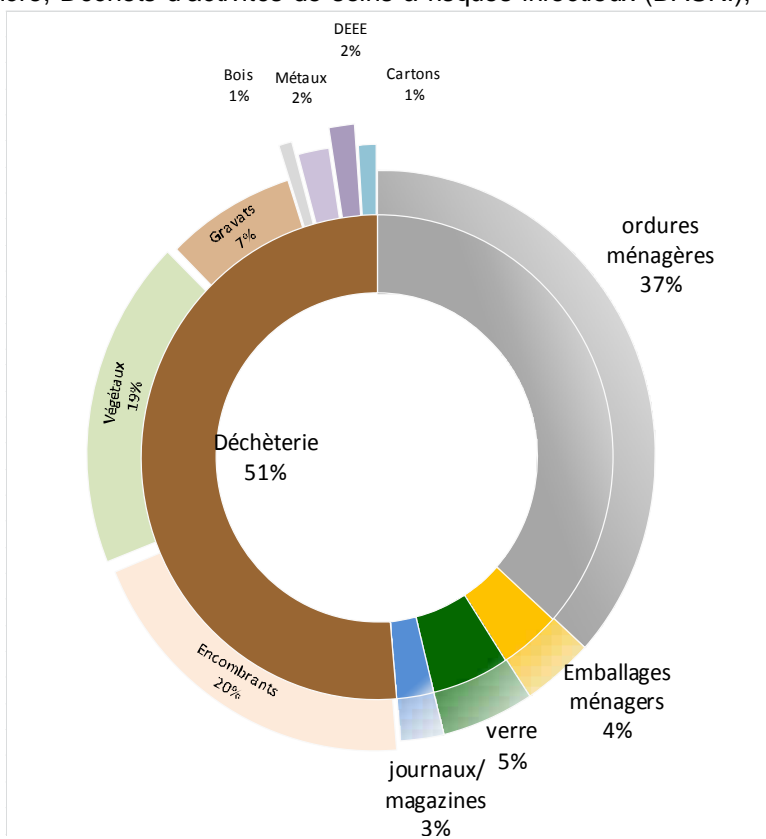
→ 8 296 tonnes d'ordures ménagères et assimilés

Soit 307 kg/habitant/an

→ 8 825 tonnes de déchets en déchetteries

Soit 327 kg/habitant/an

Ces tonnages correspondent à **une baisse de 6,71%** par rapport aux tonnages collectés en 2010



Répartition des tonnages collectés



- Les *emballages ménagers* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28), et sont ensuite envoyés vers différentes filières de recyclage.
- Le *verre* est recyclé par Saint Gobain.
- Les *journaux/magazines* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) et recyclés par la papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand Couronne (76).
- Les *ordures ménagères* sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique ORISANE à Mainvilliers.
- Les cartons et les métaux sont recyclés par VEOLIA Propreté.
- Le bois est valorisé en combustible ou contre-plaqué par la société KRONOFRANCE à Sully sur Loire (45).
- Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28).
- Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).
- Les encombrants sont soit incinérés et valorisés énergétiquement à l'usine INOVA de Pithiviers (45), soit enfouis au centre d'enfouissement technique de Bucy Saint Liphard (45).
- Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière à Saint Luperce (28), et pour une partie sur des chantiers privés. L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 739t de gravats, soit 58% des gravats collectés.

Dépenses et recettes du service

Le montant annuel global des dépenses est de 3 141 280.47 pour l'année 2015, dont les grandes catégories sont les suivantes :

	Montant 2015	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 462 548 €	54 €	108 €
Tri sélectif	570 047 €	21 €	42 €
exploitation des déchèteries :	833 531 €	31 €	62 €
charges de structures	120 695 €	4 €	9 €
programme prévention	39 308 €	1 €	3 €
Total	3 026 129 €	112 €	224 €

Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 429 982,93 €	(soit 90 €/hab ou 180 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	401 300,74 €	
Aides de l'ademe :	47 630,00 €	
Vente de matériaux :	149 374,42 €	

L'ensemble de ces éléments est extrait du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service annuel) du SIRTOM.

Ce document est consultable dans son intégralité, sur le site internet du syndicat ou bien sur simple demande.
Le prochain article de la Feuille de Chou sur les ordures ménagères sera consacré au programme de prévention pour la réduction des déchets.



Page Facebook

Le SIRTOM a créé une page Facebook pour informer en temps réel les usagers des dernières actualités de leur syndicat de déchets.



N'hésitez pas à ...
notre page.





SIRTOM

De Courville-sur-Eure,
La Loupe et Senonches

rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure - Tél. 02 37 23 32 63



Contact par courriel



Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>



Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie ainsi que les Huberts.

- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers et sacs à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain.



Horaires déchèterie de St Eliph

(Fermée les jours fériés)

✓ HORAIRES D'ÉTÉ du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Jeudi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00

Point de recyclage

**Téléphones portables et
cartouches jet d'encre**

Accessible à la mairie de Champrond

FNATH RECYCLAGE

**Un geste éco-citoyen pour soutenir
les accidentés de la vie**



Nouvelles conditions d'accès en déchèterie

Depuis le 1er novembre 2014, une carte est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SIRTOM

Comment vous procurer cette carte ?

En déchèterie, vous devez remplir un formulaire et présenter un justificatif de domicile. Le gardien vous remettra votre carte directement sur place.

Les permanences sont l'après-midi de 14h00 à 18h00 :

- pour Courville, le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour St Eliph, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour Senonches, le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi





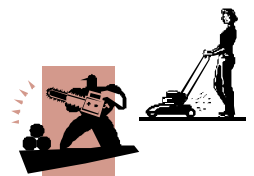
~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brulage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.



Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Balayage des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.





Numéros infos et permanences utiles

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

La Maison de Santé des Portes du Perche est située au 2, avenue du Perche à La Loupe. Le 17 février 2014, la Communauté de Communes des Portes du Perche a inauguré sa nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe. Une vingtaine de professionnels de santé s'y sont déjà installés.

DENTISTES à La Loupe

Dr. SACCENTI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr ANDREI		
Dr HEMERY	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96
DR HAMAL		

DOCTEURS GÉNÉRALISTES à la Loupe

Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr CASADEI - PUIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. PUIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. NEAGU	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SOW OUAKARA	2, avenue du Perche	02 37 49 37 59
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46

SPECIALISTES à La Loupe

M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Mlle DE PAUW Orthophoniste	2, avenue du Perche	02 37 52 99 74
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN	2, avenue du Perche	02 37 81 21 18
Psychologue adulte, enfants		
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Dr HAU DUMOULIN Dermatologue	2, avenue du Perche	02 37 53 33 48
Mme COLOMBELLI Diététicienne	2, avenue du Perche	02 37 21 61 82
M. LIVIU, M. COUSIN	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92
Kinésithérapeute		

M. TOULEMONDE, Mme BOHIN	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
Kinésithérapeute		
M. PERROT	18, rue Marceau	02 37 37 05 19
Kinésithérapeute	BELHOMERT	
M. SIMEAU	17 place	02 37 52 25 67
Podologue	de l'Hôtel de Ville	
Mme TOULEMONDE	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
Podologue		

INFIRMIERES

Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mlle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

S.E.L.A.R.L. "C+Bio"	2, avenue du Perche	02 37 81 30 00
----------------------	---------------------	----------------

OPTICIENS

Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigéard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12

PHARMACIES

Pharmacie Centrale	4 rue du 17 juin 1944	02 37 81 19 89
Pharmacie de l'Etrier	21 rue de Chartres	02 37 81 13 19

AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Ceriseraie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66

HOPITAL

MAISON DE RETRAITE	Rue du Docteur Morchoisne	02 37 29 33 11
--------------------	---------------------------	----------------





ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70
 Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57
 Syndicat scolaire (Secrétariat) 02 37 81 15 04

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE

18 rue de la Gare - 28240 La Loupe
<http://www.cdc-desportesduperche.com/>

SIAP (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et de développement du Perche d'Eure et Loir)

*Dissous depuis le 31/12/15 et remplacé par
 le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche*



LA MAISON DES P'TITS LOUPS Crèche halte garderie

3 rue Henri Dunant à La Loupe
 02 37 29 45 68

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47
 e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr
 Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi: 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de La Loupe 15h30 – 16h30	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie de La Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après- midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS	1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA	S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00



la feuille de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Début juin 2016

Date butoir de remise des articles : le vendredi 20 mai 2016

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com

